

Recommandations de faire bouillir l'eau

Lorsque l'eau du robinet doit être bouillie

Quand on pense que l'eau du robinet peut contenir des bactéries, des virus ou des parasites qui peuvent vous rendre malade, votre commune vous recommande de faire bouillir l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

Voici ce que vous devez faire lorsque votre commune recommande de faire bouillir l'eau du robinet :

- Faites bouillir toute l'eau qui doit être bue ou utilisée pour la cuisine.
- Faites bouillir l'eau dans une casserole ou dans une bouilloire jusqu'à ce qu'il y ait de nombreuses bulles. Les bactéries, les virus et les parasites meurent lorsque l'eau est bouillie.
- Versez l'eau du robinet bouillie dans une cruche bien nettoyée, une bouteille ou un autre récipient et laissez-la refroidir. Laissez-la reposer à la température ambiante ou, de préférence, au réfrigérateur.



Foto : thinkstock.com

Rappelez-vous que l'eau du robinet bouillie doit être utilisée pour

- préparer des sirops ou d'autres boissons avec de l'eau
- préparer du café, parce que la machine à café ne chauffe pas l'eau jusqu'à l'ébullition
- faire des glaçons
- nettoyer des fruits ou des légumes qui ne vont pas être cuits
- se laver les dents.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour

- préparer des aliments qui seront être cuits à l'eau, par exemple du riz ou des pâtes
- se laver les mains et le visage
- se doucher, mais en faisant attention que les jeunes enfants n'avalent pas d'eau. Évitez de vous baigner
- laver la vaisselle dans le lave-vaisselle à la température la plus élevée, utilisez le programme de séchage
- laver la vaisselle à la main, laissez la vaisselle sécher avant de l'utiliser
- laver des vêtements
- nettoyer et rendre propre des surfaces
- arroser les fleurs
- tirer la chasse d'eau des toilettes.

ATTENTION : Les enfants ne doivent pas jouer à proximité des appareils d'arrosage, des bassins pour enfants et autres bassins, lorsque les recommandations de faire bouillir l'eau s'appliquent à l'eau du robinet

Accès à l'eau du robinet potable – informez-vous de ce qui est prévu dans votre commune

Souvent, il est possible d'aller chercher de l'eau du robinet potable dans des réservoirs spéciaux mis en place par votre commune. Des informations sur les mesures prises sont disponibles sur le site Web de votre commune. Une autre option peut consister à acheter de l'eau de boisson en bouteilles.